



# PROJET

## Fondation de Luxembourg Politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR)

### 1. Introduction et objet

En tant que fondation d'utilité publique et centre d'expertise en philanthropie, la Fondation de Luxembourg s'est engagée à investir le capital de sa dotation de manière responsable. Son ambition est de se concentrer sur les entreprises faisant preuve de normes élevées et de pratiques saines pour atténuer leur impact social et environnemental. La Fondation de Luxembourg est convaincue que l'attention portée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est une condition préalable à la création de valeur à long terme.

En outre, en alignant sa politique d'investissement sur sa mission philanthropique et les valeurs fondamentales, la Fondation de Luxembourg a pour objectif de renforcer l'impact de ses activités.

La Fondation de Luxembourg accompagne des particuliers et des entreprises dans la poursuite de leurs aspirations philanthropiques en leur offrant la possibilité de créer et de gérer leur fondation personnalisée sous son égide. Ces Fondations Abrisées empruntent la personnalité juridique de la Fondation de Luxembourg dans la conduite de leurs opérations, y compris pour leurs investissements. Dans cette perspective, la Fondation de Luxembourg recommande aux fondateurs des Fondations Abrisées d'adopter la même politique d'investissement responsable afin de maintenir, autant que possible, un degré élevé de cohérence entre la philosophie de leurs investissements, d'une part, et les objectifs poursuivis par les diverses Fondations Abrisées, d'autre part.

Dans le présent document de politique d'investissement socialement responsable (ISR) nous exposons notre approche et nos principes d'investissement et expliquons comment nous gérons nos investissements ISR.

Cette politique ISR a été approuvée par le Conseil d'administration de la Fondation de Luxembourg.

## **2. Principles for Responsible Investing (PRI) des Nations Unies**

La Fondation de Luxembourg s'est engagée à défendre les principes pour l'investissement responsable (UN PRI) des Nations Unies pour l'investissement de sa dotation.

- Nous intégrerons les questions ESG à l'analyse des investissements et aux processus décisionnels.
- Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et pratiques en matière de propriété.
- Nous chercherons une transparence appropriée sur les questions ESG de la part des entités dans lesquelles nous investissons.
- Nous favoriserons l'acceptation et l'application de ces principes au sein du secteur d'investissements.
- Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application de ces principes.
- Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre des principes.

La Fondation encourage activement les fondateurs des Fondations gérées sous son égide à appliquer cette politique ISR, tout en ne la leur imposant pas contre leur volonté. Néanmoins, la Fondation de Luxembourg exige que l'on adhère à certaines normes minimales, à l'instar de l'exclusion d'investissements dans les secteurs et les pays qui agissent en contradiction avec la mission philanthropique de la Fondation de Luxembourg. Ces secteurs et ces pays sont décrits dans la section 3 ci-dessous.

### **3. Directives d'investissements socialement responsables**

#### Instruments régis par la politique ISR

La Fondation de Luxembourg peut, en principe, investir dans toutes sortes d'instruments disponibles sur le marché dans les limites d'une politique saine de gestion des risques.

La politique ISR s'applique en particulier aux instruments financiers suivants :

- Actions cotées
- Actions et investissements non cotés
- Obligations émises par des gouvernements ou des entreprises
- Fonds d'investissement
- Tous les produits structurés avec des actions ou obligations comme le titre sous-jacent, y compris les véhicules indiciaires

En ce qui concerne les fonds d'investissement, la Fondation de Luxembourg privilégie les fonds ISR dotés d'un label ESG octroyé par un organisme indépendant de labellisation (par ex. LuxFLAG, Novethic) ou les fonds ayant fait leurs preuves en matière d'ISR. En ce qui concerne les fonds indiciaires, des instruments clairement axés sur l'ESG, tels que les indices de durabilité Dow Jones STOXX ou les indices ISR MSCI auront la priorité.

Les investissements dans des fonds de microfinance et d'impact qui cherchent activement à générer un impact social ou environnemental quantifiable positif, à côté d'un rendement financier, sont encouragés en tant que moyen de faire avancer la cause de la mission de la Fondation.

#### **4. Considérations régionales**

Ces considérations s'appliquent principalement à des investissements dans la dette souveraine, ou encore des actions ou obligations d'entreprises contrôlées par l'Etat dans des pays affichant un non-respect des droits de l'homme et/ou des politiques non compatibles avec l'essence de la mission de la Fondation de Luxembourg.

Seront exclus a priori les pays soumis à des sanctions de la part de l'Union Européenne et figurant sur la liste consultable sous le lien suivant:

*[http://ec.europa.eu/external\\_relations/cfsp/sanctions/measures.htm](http://ec.europa.eu/external_relations/cfsp/sanctions/measures.htm)*

N.b. : Certains pays de cette liste sont seulement les pays d'origine de personnes soumises à des sanctions, ils n'entrent pas alors dans le périmètre des pays controversés pour la présente politique ISR.

## Considérations sectorielles

- Secteurs prioritaires  
La Fondation de Luxembourg privilégie les investissements dans :
  - les sociétés qui démontrent des normes et des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) appropriées au sein de leurs secteurs ;
  - les sociétés divulguant des résultats non financiers, tels que l'exposition au carbone ;
  - les sociétés qui s'engagent à contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD).
  
- Secteurs / sociétés exclu(e)s\* :
  - fabrication et vente d'armements (c'est-à-dire la production de matériel à usage militaire, qu'il soit offensif ou défensif) ;
  - munitions à dispersion et armes nucléaires ;
  - industrie de production de matériel pornographique ;
  - industrie du tabac.

Les investissements dans des actions ou obligations émises par des sociétés actives dans ces secteurs sont exclus.

\* Une entreprise est considérée comme appartenant à un secteur particulier, si 5 % ou plus de ses ventes sont générées par des activités directement liées à ce secteur.

## Méthodologie et mise en œuvre

La Fondation de Luxembourg travaille avec des gestionnaires de placement externes (principalement des banques et des gestionnaires d'actifs basés au Luxembourg) pour la gestion de son capital de dotation. La sélection des gestionnaires d'actifs comprend un examen de leurs capacités en matière d'ISR. Cet examen, qui fait l'objet d'un suivi régulier, couvre les aspects suivants :

- Produits ISR proposés (gérés en interne comme à l'externe) et la procédure de sélection
- Critères ISR utilisés
- Méthodologie de filtrage ISR
- Équipes et expérience
- Signataire des Principles for Responsible Investing (PRI) des Nations Unies

Bien si un niveau substantiel de transparence soit exigé de la part des gestionnaires d'actifs, l'ambition de la Fondation de Luxembourg n'est pas d'effectuer une sélection supplémentaire sur les investissements qu'ils suggèrent.

## **5. Rapports**

Cette politique ISR s'appliquera automatiquement à tous les investissements faisant partie de la dotation de la Fondation de Luxembourg elle-même, ainsi qu'aux Fondations qu'elle abrite, à condition que les fondateurs de ces Fondations aient adhéré aux principes de cette politique.

La Fondation de Luxembourg demande que les gestionnaires d'actifs avec lesquels elle travaille respectent les règles et les procédures auxquelles ils se sont engagés eux-mêmes.

Dans ce contexte, la Fondation de Luxembourg surveillera les investissements en ce qui concerne leur conformité avec les normes définies dans la présente politique ISR. Toute incompatibilité d'un investissement avec l'esprit de cette politique sera traitée en conséquence.

## Glossaire

**ISR** – L'ISR est un processus d'investissement qui tient compte de l'impact social et environnemental, tant positif que négatif, des investissements dans le cadre d'une analyse financière rigoureuse. Les portefeuilles ISR cherchent à investir dans des entreprises affichant la plus forte performance démontrée dans les domaines des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

**ESG (Environnemental, Social, Gouvernance)** – Analyse des investissements qui intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement. La terminologie de l'ESG a été élaborée et promulguée par les Principes of Responsible Investing (PRI) des Nations Unies.

**Principles for Responsible Investing (PRI) des Nations Unies** – Initiative des principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenue par les Nations Unies est un réseau d'investisseurs internationaux travaillant ensemble pour mettre en pratique six principes pour l'investissement responsable. Ils reflètent l'opinion selon laquelle les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissements et doivent donc être dûment examinées par les investisseurs s'ils entendent remplir leur obligation fiduciaire (ou équivalente). Ces principes fournissent un cadre volontaire par lequel tous les investisseurs peuvent incorporer les questions ESG dans leur prise de décisions et pratiques de propriété et mieux harmoniser leurs objectifs de placement avec ceux de la société dans son ensemble.

**Sélection ISR** – Stratégie visant à éviter d'investir dans des entreprises dont les produits et les pratiques commerciales portent préjudice aux particuliers, aux communautés ou à l'environnement. C'est une erreur commune de supposer que la « sélection » ISR se limite à l'exclusion, ou ne porte que sur des filtrages négatifs. En réalité, les contrôles ISR sont de plus en plus souvent utilisés pour identifier et investir dans des entreprises qui sont chefs de file en matière d'adoption de technologies propres, en gérant les impacts environnementaux et en intégrant des pratiques sociales et de gouvernance exceptionnelles.

**Fonds d'investissement ISR** – Les fonds d'investissement ISR intègrent l'analyse ESG dans le processus d'investissement, cherchant généralement à éviter de détenir des sociétés ayant un impact négatif sur la société, et à détenir les sociétés les plus responsables affichant le potentiel de rentabilité le plus élevé. De tels fonds peuvent représenter n'importe quelle classe d'actifs et de nombreuses stratégies de placement différentes, y compris des placements nationaux et internationaux.

**Investissement d'impact** – Stratégies d'investissement fournissant des capitaux aux entreprises travaillant pour générer un rendement financier assorti d'importants avantages quantifiables sur le plan sociétal ou environnemental.